



COMMISSION ARBITRES

MARDI 27-08-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°668

Président : N'AIT DRISS Youssef

arbitres-isere@isere.fff.fr

INFORMATION IMPORTANTE

La date limite de renouvellements de licences ARBITRES est fixée au 31 août 2024.

RAPPEL de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage :

« Pour permettre aux clubs d'avoir le temps de présenter, si besoin est, des candidats nouveaux en cas de changement de club ou de statut ou d'arrêt d'activité d'un ou plusieurs de leurs arbitres, la date limite de saisie dans Footclubs des demandes de renouvellement des licences d'arbitres est fixée au 31 août. L'arbitre dont la demande de licence Renouvellement est saisie après cette date ne représente pas son club pour la saison en cours. »

NOTE AUX ARBITRES

INFORMATIONS COUPE DE FRANCE 2024 -2025

Note d'information de la Ligue relative au déroulement des 1^{er} et 2^{ème} tours
<https://laurafoot.fff.fr/simple/coupe-de-france-la-note-dinformation-du-1er-tour/>

REGLEMENTS

Absence de prolongations

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a plus de prolongations, on passe directement à l'épreuve des tirs au but.

Pas de Cartons Blancs

ARBITRES

Les arbitres doivent faire parvenir leurs rapports disciplinaires à la LIGUE AUVERGNE-RHONE ALPES (et non au DISTRICT) dans les 48 h en utilisant obligatoirement la rubrique mes rapports d'arbitrage sur le PORTAIL DES OFFICIELS (pas de rapport par mail)

En cas de réserve technique, utiliser le formulaire de la section des lois du jeu de la LAuRA Foot prévu à cet effet et effectuer le rapport concernant celle-ci dans les 24h00. Adresser ce rapport aux services compétitions avec copie au président de la section des lois du jeu (adresse mail précisée sur le formulaire)

REPLACEMENTS MULTIPLES

En application du Règlement de la Coupe de France et de l'article 28 des Règlements Généraux de la Laura Foot :

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match lors des 2 premiers tours de Coupe de France. Ils ne pourront utiliser que 3 remplaçants et les 2 autres ne pourront en aucun cas entrer en jeu. Lorsque les clubs décident de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant est impérative.



Les remplacements multiples sont AUTORISES pour les 2 PREMIERS TOURS DE LA COUPE DE FRANCE. Les joueurs remplacés deviendront à leur tour remplaçants.



Les entrées en jeu s'effectueront selon le même principe que lors des compétitions ligue avec LIMITATION à 2 changements par équipe dans les 10 dernières minutes du temps réglementaire. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16.

Les titulaires présents au coup d'envoi et les remplaçants (présents ou non) sont OBLIGATOIREMENT INSCRITS sur la feuille de match et doivent y être indiqués en tant que tels avant le début de la rencontre.

RAPPELS INDEMNITEES

L'intégralité des frais d'arbitrage (déplacement + indemnité) est à la charge du club recevant pour les 2 premiers tours et le tour de cadrage (vous trouverez la fiche de remboursement de frais de la Ligue sur le portail des officiels).

RAPPEL STAGE ANNUEL

Le stage annuel de début de saison des arbitres aura lieu le **SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024** au **TSF DE VOIRON** sur les séances en salles et au **Stade de LA MURETTE** pour les tests physiques. Tous les arbitres concernés ont reçu un mail d'informations de l'organisation.

Les **émargements** seront **obligatoires** dès votre arrivée et pris en compte dans les classements de fin de saison.

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Amenay KHAL	<u>Assistants</u> : Ligue/District <u>Centraux</u> : D1 – D2 <u>Ligue Jeunes</u> : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère Groupe Promotionnel	-	khialamnay@gmail.com
Jean-Marie KODJADJANIAN	<u>Centraux</u> : D3 - D4 – D5	06 21 31 09 49	designationarbitresisere@gmail.com
Fayçal MILED	<u>Féminines</u> : District et Ligue	06 70 54 86 05	faycemld@yahoo.fr
Stephane CUSANNO	<u>District Jeunes</u> : U17	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com

	<u>Ligue Jeunes</u> : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2		
Cyril THEVENIN	<u>District Jeunes</u> : U20 – U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
Laurent SAINT ALBIN	Tutorats JAD Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	tutorat.arbitre38@gmail.com
Patrick SPARAPANO	Observateurs	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com

COURRIERS DES ARBITRES

Kalid KOUBAA : Lu et traité
Emilien BRUNEL : Lu et traité

Président
N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction
SABATINO Joseph

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.